



ZONE DE DISTRIBUTION : SAINT-PAUL-LEZ-DURANCE ZONE INDUSTRIELLE

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2025 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable
	C : Eau de qualité insuffisante
	D : Eau de mauvaise qualité
	Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU																
Votre réseau est alimenté par un captage : PRISE D'EAU CADARACHE. L'eau qui l'alimente est d'origine superficielle. Elle fait l'objet d'un traitement. Votre réseau alimente de façon permanente 89 personnes sur 1 commune (SAINT-PAUL-LES-DURANCE). Le responsable des installations est : « DIRECTION EXPLOITATION ZONE NORD ». Pour plus de renseignements, veuillez contacter « REGIE DES EAUX DU PAYS D'AIX » qui assure l'exploitation du réseau.	<table> <tr> <th>BACTÉRIOLOGIE</th><td>A Très bonne qualité</td></tr> <tr> <td>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes (Escherichia Coli et Entérocoques). Absence exigée.</td><td> Nombre de prélèvements : 12 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2022, 2023, 2024, 2025 </td></tr> <tr> <th>NITRATES</th><td>A Très bonne qualité</td></tr> <tr> <td>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</td><td> Nombre de prélèvements : 7 Valeur moyenne : 0,834 mg/L Valeur maxi : 1,5 mg/L </td></tr> <tr> <th>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</th><td>A Bonne qualité</td></tr> <tr> <td>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque</td><td> Nombre de prélèvements : 2 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 181 Valeur maxi : 0,036 microgramme/L </td></tr> <tr> <th>FLUOR</th><td>A Très bonne qualité</td></tr> <tr> <td>Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.</td><td> Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 0,065 mg/L Valeur maxi : 0,07 mg/L </td></tr> </table>	BACTÉRIOLOGIE	A Très bonne qualité	Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes (Escherichia Coli et Entérocoques). Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 12 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2022, 2023, 2024, 2025	NITRATES	A Très bonne qualité	Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 7 Valeur moyenne : 0,834 mg/L Valeur maxi : 1,5 mg/L	PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A Bonne qualité	Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque	Nombre de prélèvements : 2 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 181 Valeur maxi : 0,036 microgramme/L	FLUOR	A Très bonne qualité	Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 0,065 mg/L Valeur maxi : 0,07 mg/L
BACTÉRIOLOGIE	A Très bonne qualité																
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes (Escherichia Coli et Entérocoques). Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 12 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2022, 2023, 2024, 2025																
NITRATES	A Très bonne qualité																
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 7 Valeur moyenne : 0,834 mg/L Valeur maxi : 1,5 mg/L																
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A Bonne qualité																
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque	Nombre de prélèvements : 2 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 181 Valeur maxi : 0,036 microgramme/L																
FLUOR	A Très bonne qualité																
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 0,065 mg/L Valeur maxi : 0,07 mg/L																

Quelques conseils
ABSENCE Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
PLOMB Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
TEMPÉRATURE Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.

Pour aller plus loin
Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaputable.sante.gouv.fr

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ	Eau peu calcaire
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 7 Valeur moyenne : 18,1 °f Valeur maxi : 19,5 °f

Édité le 12/05/2026

UDI 013001020

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.